



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE N°6 DU 30/06/2020  
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

**ORDRE DU JOUR :**

**I – Ouverture de séance :**

- 1 – Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 30 juin 2020
- 2 - Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 11 juin 2020 (séance n°5)

**II – Affaires financières**

- 3 – Décisions budgétaires modificatives  
Fonds sociaux (ouverture de crédits),  
Ouverture de crédits globalisés (rectorat pour projet établissement)
- 4 – Conventions et contrats

**III – Vie de l'établissement**

- 5 – Projet d'établissement 2020-2024
- 6 – Sorties et voyages scolaires (projets)
- 7 – Tableaux des permanences de vacances

**IV-Questions diverses**

Présidente : Mme G. RENON

Secrétaire de Séance : Mme C. BOULMER

La présidente, G. RENON

La secrétaire, C. BOULMER

**Membres présents au Conseil d'Administration** : Mesdames et Messieurs RENON, ANIZI-FLOC'H, FOURRIER, PELLERIN I., LECLERC M-C, BOULMER, L'HOTELLIER, PELLERIN B., CHAILLY, GUERIN, CHACUN

**Membres Excusés** : Mesdames et Messieurs BAUVAIS, OGER, DUCLOYER, COLLEU

**Membres absents** : Messieurs BERROCHE, BOURCIER, PRIOUR, MANOUN, GITRAS-SIOUL, GORON, KILIC, UTUKA

*Le quorum étant atteint, la Présidente du Conseil d'Administration ouvre la séance à 17h13*

**I – Ouverture de séance****I-1- Adoption de l'ordre du jour**

Madame RENON propose de passer les projets de sorties et voyages scolaires avant les affaires financières et d'ajouter un point N°8 pour la ventilation de la DGH.

Il n'y a pas de questions diverses

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité (10 votants).

**I-2- Adoption du procès-verbal du CA du 11 juin 2020 (séance N°5)**

Après lecture, le PV est adopté à l'unanimité (10 votants).

**III-Vie de l'établissement****III-6- Sorties et voyages scolaires (projets)**

Projection par Madame Renon d'un document présentant les différents projets pour le début d'année scolaire 2020-2021.

Les points soulevés sont les suivants :

- a. Sur le projet Guimorais, ajouter un accompagnateur et passer de 4 à 5 pour plus de sécurité ;
- b. Pour le yoga, deux projets sont proposés :
  - Un projet à 1000€ incluant seulement les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ;
  - Un projet à 2000€ incluant aussi les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

Afin d'assurer un équilibre sur la répartition des projets sur les différentes classes du collège et de partager équitablement la participation financière de l'ÉREA sur les projets, il est décidé de choisir le premier projet, à destination des 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

L'économie réalisée permettra de financer d'éventuels projets plus tardifs qui seront présentés en septembre.

*Départ de Monsieur Chacun à 17h57. Restent 9 votants.*

Premier vote de principe pour la globalité des projets (leur budget, la présentation Karta, la participation des familles...)

Le conseil d'administration vote pour à l'unanimité (9 voix).

Le second vote concerne le séjour à la Guimorais pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> et fixe la participation des familles à 15€.

Le conseil d'administration vote pour à l'unanimité (9 voix).

Le troisième vote concerne le séjour à Feins et fixe la participation des familles à 20€.

Le conseil d'administration vote pour à l'unanimité (9 voix).

*Reprise de l'ordre du jour.*

**II – Affaires financières****II-3- Décisions budgétaires modificatives**

Un document est présenté par Madame Anizi qui propose de répartir des crédits fonds sociaux et des crédits fonds globalisés.

Le conseil d'administration vote pour à l'unanimité (9 voix).

**II-4- Conventions et contrats**

a- L'ÉREA a un contrat pour le suivi de trois portails (dépannage, visite de contrôle annuelle...) avec l'entreprise Clôtures Concept mais cette dernière a changé de nom. Elle est désignée maintenant par Automatisme Concept. Il faut donc revoter pour établir une convention à la nouvelle désignation. Ni les prestations assurées ne changent, ni le tarif demandé à savoir 769€.

Le conseil d'administration vote pour à l'unanimité (9 voix).

b- Il faut voter une convention de délégation annuelle de Maîtrise d'Ouvrage (DMO) afin de permettre l'utilisation du crédit de 50 000€ affecté à l'ÉRÉA par la région Bretagne pour permettre la réalisation de travaux d'amélioration dans l'établissement (par exemple, changement des colonnes de douche sur les trois étages de l'internat).

Madame Anizi, assistée de Monsieur Pellerin, est désignée comme maître d'ouvrage. Elle va élaborer le cahier des charges, faire les appels d'offre, définir le budget, le calendrier de réalisation... sans avoir à passer par la région Bretagne.

Le conseil d'administration vote pour à l'unanimité (9 voix).

### **III- Vie de l'établissement**

#### **III-5- Projet d'établissement 2020-2024**

Le document élaboré par Monsieur Cyril Cavellec est à nouveau présenté, dans une version simplifiée avec 4 axes (les 4C) et 8 objectifs.

Le titre définitif est « Un projet éducatif global pour un élève du 21<sup>e</sup> siècle ».

Le conseil d'administration vote pour à l'unanimité (9 voix).

#### **III-7 Tableau des permanences de vacances**

Pour information, sans vote, présentation du document qui récapitule les périodes de permanence durant les vacances estivales.

#### **III-8- Ventilation de la DGH**

Présentation des documents et argumentation de Madame Renon.

Le conseil d'administration vote pour à l'unanimité (9 voix).

*En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 18h49.*